

AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES | REMPLACEMENT DE LA PROCÉDURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, greffière de la Ville de Bécancour, que lors de la séance ordinaire du **lundi 5 octobre 2020 à 19 h 30**, qui se tiendra à l'hôtel de ville situé au 1295, avenue Nicolas-Perrot à Bécancour, à moins d'indication contraire, et à huis clos, les membres du conseil municipal statueront sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

SECTEUR SAINTE-GERTRUDE

1° Lot 3 295 019 du cadastre du Québec – 8490, chemin des Merisiers

La demande de dérogation mineure vise à autoriser l'agrandissement d'un garage privé, par l'ajout d'un conteneur annexé à celui-ci, pour avoir une superficie totale de 165 mètres carrés au lieu de 111,5 mètres carrés, ceci contrairement à ce que prescrit au deuxième alinéa du paragraphe a) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR SAINT-GRÉGOIRE

2° Lot 5 960 352 du cadastre du Québec – 19245, boulevard des Acadiens

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un garage privé pour avoir une superficie de 142 mètres carrés au lieu de 111,5 mètres carrés, ceci contrairement à ce que prescrit au deuxième alinéa du paragraphe a) de l'article 7.1.2.1.1 du règlement de zonage numéro 334.

3° Lot 5 599 604 et futur lot 6 392 613 (lot 5 599 603 et partie du lot 2 943 178) du cadastre du Québec – 16950, boulevard des Acadiens

La demande de dérogation mineure vise à autoriser :

- sur le futur lot 6 392 613 du cadastre du Québec (lot 5 599 603 et partie du lot 2 943 178), l'agrandissement du bâtiment principal existant, à même un bâtiment accessoire détaché pour le rendre attenant et par l'ajout d'un agrandissement à l'arrière du garage, pour avoir une marge latérale gauche (à l'est) de 0,78 mètre au lieu de 1 mètre, une marge arrière de 2 mètres au lieu de 5 mètres et un rapport espace bâti/terrain de 0,35 au lieu de 0,30, le tout contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 68 de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334;
- sur le lot 5 599 604 du cadastre du Québec, l'utilisation d'une allée de circulation à double sens existante de 5,71 mètres au lieu de 6,7 mètres pour donner accès aux stationnements à 90° sur le futur lot 6 392 613 du cadastre du Québec, ceci contrairement à ce que prescrit au tableau de l'article 6.3.6 du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR BÉCANCOUR

4° Lot 6 296 697 du cadastre du Québec – Futur 8340, rue Damase-Saint-Arnaud

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'un bâtiment principal pour avoir une marge avant au sud-est (par rapport au mur latéral droit donnant sur la rue Désormeaux) de 6,2 mètres au lieu de 7 mètres, ceci contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 31A de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334.

SECTEUR SAINTE-ANGÈLE-DE-LAVAL

5° Lot 3 292 761 du cadastre du Québec – 15150, boulevard Bécancour

La demande de dérogation mineure vise à autoriser la construction d'une habitation multifamiliale, à structure isolée, pour avoir une marge avant de 3,30 mètres au lieu de 7 mètres et 3 étages au lieu de 2, le tout contrairement à ce que prescrit au feuillet numéro 40 de la cédule « B » du règlement de zonage numéro 334.

CONSULTATION ÉCRITE

Suivant l'arrêté ministériel 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020, le Conseil a décidé, lors de la séance ordinaire du 14 septembre dernier, de remplacer la procédure pour ces demandes de dérogations mineures par une consultation écrite de quinze (15) jours.

De ce fait, toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes, suivant une consultation écrite dans les quinze (15) jours de la présente publication, soit au plus tard le 1^{er} octobre 2020, à l'une ou l'autre des adresses suivantes :

- Par courriel : ist-yves@ville.becancour.qc.ca
- Par la poste : M^e Isabelle Auger St-Yves, greffière
Ville de Bécancour
1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour (Québec) G9H 1A1

Pour toute question relative au présent avis, veuillez communiquer avec la soussignée par téléphone au 819 294-6500.

Ville de Bécancour, le 16 septembre 2020.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville